

Agnès Metton

Figures surmoïques dans la psychose *

Commençons par poser que la théorie analytique a régulièrement progressé avec les observations des cas de psychose. Cette remarque est valide à propos du surmoi, dont Freud nous dit que c'est sous la forte impression du tableau clinique du délire d'observation qu'il a conçu cette instance observatrice du moi ¹. Celle-ci se complétera d'autres fonctions, comparaison à l'idéal, au jugement, au châtement. Il précise que ce délire nous montre l'instance dans son état régressif, ce qui permet d'en découvrir les origines : l'influence critique des parents telle qu'elle se transmet par leur voix ². Bientôt s'y adjoindront l'ensemble des critiques de tous les éducateurs et du milieu ambiant. Puis, à partir de la mélancolie ³, Freud met en évidence la cruauté du surmoi et combien la torture que s'inflige le sujet comporte de jouissance. Il interrogera également l'état maniaque au regard du surmoi, pour se demander si le moi y a triomphé du surmoi affaibli, ou si le surmoi s'est confondu avec le moi de sorte que ce dernier, devenu libre, maniaque, se permet réellement, sans inhibition, la satisfaction de tous ses appétits.

Notre incursion vers la psychose et les pathologies du narcissisme ne fait pas oublier que le surmoi freudien complètement élaboré à propos de la névrose est l'héritier du complexe d'Œdipe : porteur de l'idéal du moi, celui qui aussi représente toutes les limitations morales en adoptant les influences des parents puis de leurs successeurs, il a pour œuvre le refoulement et est lui-même partiellement inconscient. S'il plonge ses racines dans le ça qui lui donne sa force,

* Intervention au séminaire Champ lacanien, Paris, 17 juin 2010.

1. S. Freud, « La décomposition de la personnalité psychique », dans *Nouvelles conférences d'introduction à la psychanalyse*, Paris, Gallimard, 1984.

2. S. Freud, « Pour introduire le narcissisme », dans *La Vie sexuelle*, Paris, PUF, 1969.

3. S. Freud, « Deuil et mélancolie », dans *Métapsychologie*, Paris, Gallimard, 1968.

c'est en tant qu'héritier du complexe d'Œdipe : c'est parce qu'il y a du désir interdit et refoulé que le surmoi touche au ça, et y prend sa vigueur. De ce fait, il pourrait être problématique de parler de surmoi lorsque l'Œdipe n'y est pas, mais Freud ne l'évoque pas.

Paradoxes et failles du symbolique

L'instance se révèle vite paradoxale : le fait d'être le bras de la loi n'explique pas les accents de cruauté jouissive trouvés dans le surmoi, qui même apparaissent en contradiction avec une loi pacificatrice. Freud interroge la sévérité du surmoi : « D'où tire-t-il sa force pour cette domination, et le caractère compulsif qui se manifeste comme impératif catégorique ⁴ ? » Outre sa racine dans le ça, dont le surmoi est mandataire, c'est dans le mythe de la horde et de son père jouisseur qu'il trouve modélisation ⁵.

La thèse sur une première contradiction interne est ainsi énoncée : la relation du moi et du surmoi comporte à la fois « tu dois être ainsi (comme le père), et tu n'as pas le droit d'être ainsi (comme le père) ». Il faut l'identification au père pour pouvoir ne pas faire comme lui, et « le surmoi conservera le caractère du père ». Deuxième aspect paradoxal, Freud souligne aussi que plus le sujet réprime ses instincts ⁶, plus le surmoi exagère sa pression, devient sévère, exigeant, impérieux. Pour rendre compte de cette puissance toujours accrue, c'est sur l'agressivité réprimée que l'accent sera porté. « C'est pour autant que le sujet retourne l'agressivité contre lui qu'en provient l'énergie dite du surmoi ⁷ », et ce dans une mécanique implacable « d'agression toujours plus lourde du moi ».

Sur ce point Freud est arrêté par l'obstacle de l'impossible commandement « Tu aimeras ton prochain comme toi-même », en déployant combien il est insensé, puisque chacun sait bien que l'homme est un loup pour l'homme. Lacan précise : le recul devant le « Tu aimeras ton prochain comme toi-même » est la même chose que la barrière devant la jouissance, et non pas son contraire. » « Je

4. S. Freud, « Le moi et le ça », dans *Essais de psychanalyse*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1981.

5. S. Freud, *Malaise dans la civilisation*, Paris, PUF, 1971.

6. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre I, Les Écrits techniques de Freud*, Paris, Seuil, 1975, leçon du 19 mai 1954.

7. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre VII, L'Éthique*, Paris, Seuil, 1986, leçon du 27 avril 1960.

recule à aimer mon prochain comme moi-même, pour autant qu'à cet horizon il y a quelque chose qui participe de je ne sais quelle intolérable cruauté. » Tu aimeras... est un commandement de jouissance. Lacan fait ici un pas de plus que Freud.

Le surmoi a donc un aspect double. Le surmoi, héritier de l'Œdipe, se coordonne avec la loi symbolique, et par ailleurs il est intimation de jouissance, impossible à satisfaire. Plusieurs formulations de Lacan sont sur ce point convergentes. « Le surmoi a un rapport avec la loi, et en même temps c'est une loi insensée, qui va jusqu'à être méconnaissance de la loi [...] le surmoi est à la fois la loi et sa destruction. Le surmoi est un impératif, et il faut accentuer aussi, à l'encontre, son caractère insensé, aveugle, de pur impératif, de simple tyrannie [...] il est la parole même, le commandement de la loi, pour autant qu'il n'en reste plus que la racine. La loi se réduit tout entière à quelque chose qu'on ne peut même pas exprimer, comme le "tu dois", qui est une parole privée de sens. C'est dans ce sens que le surmoi finit par s'identifier à ce qu'il y a seulement de plus ravageant, de plus fascinant, dans les expériences primitives du sujet. Il finit par s'identifier avec la "figure féroce", aux figures que nous pouvons lier aux traumatismes primitifs [...] ⁸. » Plus précisément encore, il indique que l'engendrement du surmoi toujours plus agressif avec le moi se fait « à la limite, à savoir pour autant que vient à manquer la médiation qui est celle de la Loi ». Absence de la médiation de la Loi, limite de celle-ci, renvoi à son origine, voici encore ce qui est présent dans « La chose freudienne », où Lacan évoque « les ressorts qui, dans la maille rompue de la chaîne symbolique, font monter de l'imaginaire la figure obscène et féroce où il faut voir la véritable signification du surmoi ⁹ ».

Ces contradictions internes relient le surgissement du surmoi aux points de faille du symbolique. Cela fait pour nous argument supplémentaire – s'il en était besoin – pour questionner la psychose. Mais avant de le faire, il y a lieu de pointer que cela ne nous renvoie pas nécessairement à la structure de la psychose, car ces failles peuvent se manifester dans la névrose. C'est bien du côté d'une certaine insuffisance de l'Œdipe que s'origine le symptôme, soit dans un manque

8. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre I, Les Écrits techniques de Freud, op. cit.*, leçon du 10 mars 1954.

9. J. Lacan, « La chose freudienne », dans *Écrits*, Paris, Seuil, 1966.

d'efficace de la métaphore paternelle. La métaphore ne parvient jamais à faire complètement pièce à la faille de la structure. Tant et si bien d'ailleurs que les registres se nouent également au symptôme dans la névrose. Si le surmoi peut être mobilisé par ce par quoi la métaphore est efficace – dans le refoulement qu'elle impose de produire –, en revanche, peut-être l'est-il aussi par ce qui du stade du miroir et de la position narcissique n'a pas été suffisamment pacifié par la référence tierce. « L'identification narcissique laisse le sujet dans une béatitude sans mesure, plus offert que jamais à cette figure obscène et féroce qui s'appelle le surmoi, et qu'il faut comprendre comme béance ouverte dans l'imaginaire par tout rejet (*Verwerfung*) des commandements de la parole », écrit Lacan dans « Variantes de la cure type ¹⁰ ». La relation imaginaire et ses effets de fantasme d'agression pourraient constituer une voie de mobilisation du surmoi.

Surmoi et psychose

Revenons plus précisément à la psychose, en quatre questions. Dans cette structure, d'où se dégagent des tableaux variés, peut-on parler de surmoi, peut-on considérer la voix hallucinée comme la manifestation d'un surmoi ? Le sujet connaît-il une instance observatrice et critique ? Enfin, *quid* du sentiment de culpabilité dans la psychose ?

Tout d'abord, difficile d'user à proprement parler du terme de surmoi, qui est corrélé à la métabolisation de l'Œdipe. Néanmoins, l'usage a laissé parler jusque-là de surmoi dans la psychose, et particulièrement dans la mélancolie. Il n'est dans ces cas pourtant qu'une caricature, ou qu'une fraction de cette instance dont la complexité et le paradoxe font toute la caractérisation.

Deuxième question. L'apparition des voix et d'autres phénomènes de l'automatisme mental sont expliqués par Freud en tant que révolte du délirant contre l'autocritique. Cette révolte est sans doute possible à rapprocher du refus de la critique, de l'impossibilité d'accorder créance à la faute, de l'*Unglauben* que Freud décrit comme fondamental pour la paranoïa. De ce refus, la résultante est le retour sous forme hallucinatoire. La voix hallucinée est-elle donc l'expression du surmoi ? Freud nous dit la comprendre comme régression, si ce n'est

10. J. Lacan, « Variantes de la cure type », dans *Écrits*, op. cit.

désagrégation du surmoi. Mais la forme régressive équivaut-elle toujours à l'instance ? D'autant que la voix a ceci de particulier que précisément c'est à l'autre qu'elle est attribuée. Le reproche qu'elle contient éventuellement n'est justement pas admis par le sujet comme étant le sien, il n'est pas subjectivé. Il ne provient pas de la voix de la conscience du sujet, ou plus exactement, bien qu'il en provienne, le sujet le rejette pour l'entendre comme dit par l'autre.

Le rapprochement voix-surmoi a pourtant quelque chose de tentant en raison de cette dimension vocale du surmoi, déjà mentionnée par Freud avec la voix des parents et clairement énoncée par Lacan : « Le surmoi en son intime impératif est bien "la voix de la conscience", c'est-à-dire une grosse voix d'abord, et bien vocale, sans plus d'autorité que d'être la grosse voix ¹¹. » De plus, les exemples cliniques sont nombreux à attester de textes hallucinatoires évocateurs de « voix de la conscience ». Pour autant, le surmoi ne peut s'égaliser au signifiant dans le réel qu'est la voix, car, pour qu'une voix soit de la conscience, il faut, c'est un minimum, se l'attribuer.

Par ailleurs, autre convergence voix-surmoi, la voix hallucinée est souvent impérative. Et, parmi les choses intimées, certaines sont relatives à l'exercice d'une jouissance : « Tue-le, viole-la », énonçait pour donner le texte de ses voix un patient suivi en ambulatoire, dont la diffusion de l'interview à l'heure du journal télévisé était probablement destinée à rassurer l'opinion. Mais là encore, cette intimation-là, sous la forme hallucinatoire, est-elle une manifestation dégradée du surmoi ? Comme pour le fait d'entendre une voix qui formule un reproche, le fait d'en entendre une qui contraigne à la jouissance fait perdre au surmoi sa dimension essentielle de conflit interne. Un tel surmoi dans le réel perdrait, en tant que brisure de la chaîne, son lien avec la loi, ce qui le dénaturerait comme surmoi. Le surmoi impose de conserver sa double face et le débat interne. Ce n'est en tout cas pas la désintégration d'un surmoi « achevé » que l'on peut repérer dans la voix. Au plus pourrait-on dire que c'est un tenant lieu de surmoi qui a explosé avec l'effraction délirante, mais surtout que la forme de son retour a tendance à clore tout débat interne, tout « problème de conscience ».

11. J. Lacan, « Remarques sur le rapport de Daniel Lagache », dans *Écrits*, op. cit.

Pour le troisième point – existe-t-il dans la psychose une instance d'auto-observation et de critique ? –, commençons par prendre l'histoire de Temple Grandin ¹². Son autisme lui donne accès à ce qu'elle appelle un langage à valeur communicative. Ce langage la laisse néanmoins séparée « du monde de l'amour et de la communication humaine ». En fait, il ne lui permet aucunement d'appareiller sa jouissance, et il lui faut le compléter de l'invention d'une machine qui puisse presser son corps, dont elle use pour cheminer finalement vers quelque chose qui ne lui était pas donné : l'intention de l'autre. Tout cela se réalise au prix de travail, de réflexion et de nombre d'efforts considérables. Et notons qu'elle se décrit très tôt comme capable d'obéissance et sensible à la punition. Cet exemple de vie pourrait donner à penser que la notion de l'effort, de l'obligation est effectivement observable dès une connexion, fût-elle minime, au langage. Une forme de rapport à la soumission et à l'effort me semble présente dans la psychose, sans pour autant être référée à la Loi. Et ce rapport à l'obéissance, à l'effort, au devoir même est – je vous le propose – lié au simple fait que le psychotique parle.

Par ailleurs, il me semble ne pas faire de doute que les psychotiques aient affaire, avec leur auto-observation et leur autocomparaison, à l'idéal. Plus, cette position est parfois très prégnante, tout particulièrement chez des sujets paranoïaques qui visent, en se situant sous leur idéal, à une réalisation subjective, parfois très réussie d'ailleurs. Si l'effort peut chez certains sujets s'avérer difficile à soutenir – je pense à de nombreux cas de schizophrénie –, la notion n'est pas pour autant absente de leurs préoccupations. C'est dire que, même en l'absence de loi symbolique, le fait de parler et de fréquenter la communauté des hommes se traduit non seulement peut-être par l'adoption de règles, mais surtout par un effet de retour, voire d'arrêt sur image.

L'entrée du psychotique dans le langage, qui ne sera pas revisitée par les défilés de l'Œdipe, ne permet pas l'accès à la dimension tierce. Elle ne réduit néanmoins pas chez le sujet ni la quête de reconnaissance, ni le traumatisme de l'entrée dans la parole, dont le tenant lieu de surmoi se fait le lointain et pressant écho. Les fonctions du regard sur soi et du jugement existent dans la psychose. Et

12. T. Grandin, *Ma vie d'autiste*, Paris, Odile Jacob, 1999.

les expressions du type « j'aurais pu faire plus », les actes de devoir, voire les positionnements de dévouement peuvent avoir toute leur place dans la vie des sujets psychotiques. Et d'ailleurs, je crois, cette fonction critique, nous nous en servons. Par exemple lorsque nous proposons au sujet d'écarter le fait d'entendre la voix de l'obéissance à l'ordre qu'elle donne, au nom de l'éthique du sujet.

Que cette fonction de jugement s'exerce ne signifie pas qu'elle se réalise au regard de la loi symbolique. Il arrive que les exigences soient parfois cruelles et rendent très pénible au sujet cet exercice imposé, faute des limites que la signification phallique vient chez le névrosé porter à la jouissance. Ce qui fait fonction de surmoi dans la psychose se trouve en défaut de bornage. Ce fait ne doit pas être confondu avec un autre aspect. Le tenant lieu de surmoi pouvant s'avérer exorbitant dans la psychose, cela fait penser au fonctionnement très exigeant du surmoi névrotique. Or, la gourmandise du surmoi, en tant que plus le sujet s'y soumet et plus il est impérieux, n'est pas vérifiée dans la psychose. Lacan dit que « cette observation clinique n'est pas universellement vraie » et que « Freud se laisse là emporter par son objet qui est la névrose ¹³ ». Cette remarque ramène nettement au fait que l'autorenforcement du surmoi est lié au refoulement, refoulement qu'il n'y a pas dans la psychose. Le destin du surmoi de la psychose ne connaît pas nécessairement le phénomène exponentiel du toujours plus d'exigence. Le psychotique, s'il peut, faute de limitation, pâtir de son propre jugement sur lui-même, n'a pas affaire à l'inflation continue du surmoi caractéristique de la culpabilité névrotique. D'ailleurs, le cas Aimée ne dit-il pas que le châtiment réel, en satisfaisant au besoin de punition, fait céder la nécessité du délire, les « tourments éthiques objectivés » ?

Abordons maintenant la quatrième question, celle de la culpabilité. Dès les manuscrits H et K, soit en 1895 et 1896, Freud situe à la base de la paranoïa un processus mental primaire qu'il qualifie de complexe. Le retrait, le refus, le rejet – les trois termes sont utilisés par Freud – de croyance en l'autoreproche est fondamental et précède le refoulement. D'abord il y a l'*Unglauben*. Il est important de souligner qu'à cette origine Freud associe un déplaisir, qui sera

13. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre I, Les Écrits techniques de Freud, op. cit.*, leçon du 19 mai 1954.

attribué à l'autre par projection. Retenons de ces textes très précoces que quelque chose de la jouissance ou du déplaisir est pour Freud à l'origine tant des névroses que des psychoses. Ensuite peut se déployer le refoulement. Une correction sera plus tard apportée : dans la psychose, ce n'est pas de refoulement qu'il s'agit. L'on sait l'usage fructueux que Lacan fera de la *Verwerfung* distinguée par Freud dans l'Homme aux loups.

La psychose, faute de métaphore paternelle, ne transmute pas le défaut de jouissance de l'entrée dans le langage en faute fondatrice qui donne accès au désir. *Quid* alors de ce qui paraît comme paradigme de la culpabilité, celle de l'accès mélancolique ? Freud note le caractère ostentatoire avec lequel le mélancolique désigne son indignité et y considère l'absence de honte comme caractéristique. L'auto-accusation dont se pare le mélancolique se désigne comme ayant un statut particulier, et se distingue radicalement de la culpabilité de mode névrotique. De plus, les autoreproches sont fondamentalement des reproches « contre » (*Anklage* ¹⁴) qui étaient adressés à l'objet et se voient retournés sur le moi identifié à l'objet. L'indignité du mélancolique porte bien une accusation... à l'autre. Le sentiment de culpabilité et l'appel au châtiment dans la mélancolie ne sont pas des effets de la culpabilité dont Freud nous assurait – non sans embarras, compte tenu de l'étrangeté de l'expression – que dans la névrose elle est un sentiment d'abord inconscient. Tout au contraire, c'est du refus de la culpabilité, du fait qu'elle n'est pas assumée par le sujet en tant que corrélat de la castration, qu'elle peut surgir sous cette forme, à savoir absolument non dialectisée. La culpabilité mélancolique, de ne pas être bordée par la jouissance phallique, déborde dans une indignité hémorragique.

Dans les paranoïas, il est fréquent de remarquer, outre des moments mélancoliques, un rapport à la loi particulier. Quand l'entrée dans le langage n'emporte pas avec elle comme conséquence la signification de la faute comme sexuelle, quand la loi ne s'inscrit pas dans le corps au prix de la chute d'un petit *a* que le sujet dépose en l'Autre, quelle loi pour le psychotique, et quelle culpabilité ?

Il y avait, alentour de la Première Guerre mondiale, un petit monsieur bien mis, et qui se faisait appeler Lucien Guillet, ingénieur.

14. S. Freud, « Deuil et mélancolie », *op. cit.*

Cet homme était guidé par un principe, dont il n'a jamais dévié : il devait subvenir aux besoins de sa famille. Cet impératif *a priori* commun prendra ici des accents personnels à l'excès, et, faute de Nom du Père, le fera agir au nom du pire. Pour faire bouillir la marmite, il organisera une petite entreprise ; non pas autour des bicyclettes à moteur qu'il avait dessinées mais ne saura pas exploiter, mais plutôt autour de la séduction extrêmement systématisée et professionnalisée de plusieurs dames seules, dont il ramassera les économies après les avoir assassinées et brûlées dans sa cuisinière.

Dans la formule du « subvenir aux besoins de sa famille », F. Biagi ¹⁵ a identifié une phrase suspendue ayant allure d'idéal du moi, mais dont le ratage, du fait de l'absence de verrouillage symbolique, précipite Lucien Guillet ingénieur vers une figure du surmoi féroce, qui lui revient comme obligation réelle. La figure du surmoi impératif est ici comme confondue avec celle de l'idéal sous lequel se tient le sujet. Ce tenant lieu de surmoi écarte ici jusqu'au drame le sujet de la loi commune et du pacte social. Précisons que, lors de son procès, Landru, puisque c'est lui, ne reconnaîtra jamais aucun de ses meurtres. Pas très sujet au sentiment de culpabilité. Sans interroger le statut de ce refus de s'attribuer l'acte, notons ici que l'utilitarisme le plus cru déshumanise absolument et sans aucun pathos la relation à l'autre, chargé, lui, de payer de son corps.

Pour revenir à des situations moins exceptionnelles, disons que, même s'il se tient hors la Loi symbolique, le sujet psychotique a le plus souvent plus ou moins intégré des règles, des lois. Bien sûr, l'emprunt à la fois de la loi « légale » et des usages qui y sont liés s'avère plus ou moins stable, et plus ou moins en adéquation avec les mœurs collectives. L'emprunt de la loi, par opposition au paiement de chair que réalise la perte de petit *a*, ne se coordonne pas à la question de l'interdit, de la transmission, de la position sexuelle, mais peut contribuer à fixer le sujet dans une identité et participer d'un réglage de jouissance.

Il existe de cette opération d'emprunt diverses présentations. Le paranoïaque y va parfois jusqu'au cou : le légaliste, et surtout le procédurier, est un exemple paradigmatique d'usage de la loi de façon non dialectique. Toutefois, même fou, ce rapport pose dans le sujet quelque chose qui est utilisé au titre d'une boussole.

15. F. Biagi-Chai, *Le Cas Landru à la lumière de la psychanalyse*, Paris, Imago, 2007.

Dans les « comme si » selon Hélène Deutsch ¹⁶, l'accroche à un semblant de loi, labile, fragile, peut sauter, ou varier en fonction de l'air du temps ou des rencontres. Ici le surmoi, posé comme externe, suit très exactement le rapport à l'autre, le fil des événements de vie : l'on peut rappeler le cas de la jeune fille qui navigue de la religiosité à la délinquance. Dans la schizophrénie même déclenchée, le rapport à la loi peut également s'avérer bien lâche et surtout mobile.

Ainsi, selon les figures de psychose, selon la logique subjective, la loi structure plus ou moins le rapport à l'autre et le rapport à la faute. Il en va ainsi des sentiments de culpabilité, qui peuvent exister et faire souffrir les sujets, même si la loi autour de laquelle ils règlent leur jugement ne participe pas à la régulation de leur jouissance.

Pour conclure, je reviens un instant à l'interrogation de notre séminaire : qu'est-ce qui pousse dans le désir, qu'est-ce qui pousse dans le surmoi ?

La manie peut nous aider. Cette situation qui est celle de la non-fonction de petit *a*, selon Lacan, il faut remarquer que c'est aussi celle de la non-fonction du surmoi selon Freud... Dans la mythique rencontre entre le vivant et l'Autre qui lui parle, il y a un effet d'appel, d'invocation, au bout de quoi un sujet va advenir. Il va advenir de et par l'Autre qui traduit son cri en intention de signifier un besoin et y répond. L'Autre, en s'adressant au sujet à advenir, l'appelle à apparaître, l'exhorte à s'extirper de la substance vivante de son être, à en sacrifier un bout pour ex-sister. Ici se montre la force invocatrice du signifiant, qui en tant que tel impose pour pouvoir en user de s'y soumettre, de s'en remettre à lui et d'y sacrifier de la jouissance. Cette puissance du signifiant à intimer en tant que tel, avant même que de signifier, se manifeste à chaque incursion du surmoi. Le surmoi n'est que cette intimation, et ce principe de sacrifice. Le surmoi répond de et répond à la loi du langage. Du signifiant il a extrait cette capacité d'intimation, tout comme de la voix privilégiée par ailleurs pour le même motif : la voix est ce qui s'impose le plus, ce à quoi l'on ne peut se fermer, et qui de surcroît a fonction phonique pour le signifiant. Le surmoi, c'est ce qui s'impose au sujet, le force, le contraint, l'oblige. Et cela fait jouissance. Il oblige le sujet à obéir à

16. H. Deutsch, « Un type de pseudo-affectivité ("comme si") » (1934), dans *Les « comme si » et autres textes*, Paris, Seuil, 2007, p. 53.

la loi, mais aussi l'oblige, tout simplement, en prenant tous les aspects que l'impératif peut prendre. Ce principe d'obligation, de devoir existe pour les parlants, plus ou moins enraciné dans le corps.

Mais pour le névrosé, l'impératif repasse par la référence paternelle, ce qui le colore définitivement, ainsi que toutes les expériences anti-œdipiennes, et la rivalité fraternelle en particulier. La faute de jouissance, traduite en faute contre le père, est désormais irréductiblement associée à la loi du signifiant. Ce sacrifice, que Lacan a appelé petit *a*, le névrosé le localise dans l'Autre. L'effet de la perte de jouissance est dans la névrose la cause du désir. Parce qu'il est fondé sur la loi, le désir, causé par petit *a*, mobilise certes la structure, mais aussi sans doute l'interdit, et réveille le surmoi.

Dans la psychose, la non-localisation de petit *a* en l'Autre a pour conséquence que le sujet entend sa voix comme venant de l'Autre, et sa pensée comme venant d'ailleurs. La non-subjectivation de la loi ne l'empêche pas de souffrir de culpabilité, mais le purisme ne devrait pas nous laisser parler de surmoi. J'ai ébauché une suggestion supplémentaire : quelque chose de la relation imaginaire et de sa potentialité de rivalité agressive pourrait faire un autre stimulus pour l'instance de jugement.